

« Pacte pour accélérer la transition écologique des entreprises dans les territoires »

*Accélérer la mise en œuvre et le passage à l'échelle dans les
entreprises et les territoires*

17/09/2026

Préambule

L'urgence climatique, l'érosion de la biodiversité, la tension croissante sur la ressource en eau et la raréfaction de certaines ressources imposent d'accélérer la transformation écologique de l'économie. Cette transformation doit renforcer simultanément la résilience des entreprises, la compétitivité de l'économie française, la cohésion des territoires et la souveraineté nationale.

Depuis la charte signée le 6 mars 2024, le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) a développé des actions communes pour informer, sensibiliser et accompagner les entreprises. Deux ans plus tard, le temps est plus que jamais au déploiement : il s'agit de traduire les stratégies nationales et européennes en décisions d'investissement, en transformations des modèles d'affaires, en compétences nouvelles et en solutions concrètes accessibles aux entreprises de toutes tailles.

Les entreprises conçoivent, financent et diffusent une part essentielle des solutions nécessaires à la transition. Leur capacité d'innovation et d'investissement doit pouvoir s'appuyer sur des politiques publiques lisibles, stables, proportionnées et cohérentes, ainsi que sur un dialogue étroit avec les territoires. Le réseau du MEDEF, composé de fédérations

professionnelles et d'organisations territoriales, constitue à cet égard un levier unique de mobilisation et de passage à l'échelle.

Par le présent pacte, le Ministère de la Transition Ecologique (MTE) et le MEDEF renouvellent leur travail conjoint et l'orientent vers la mise en œuvre et la diffusion mesurable des solutions.

Bilan de la précédente charte

La charte signée le 6 mars 2024 a permis d'installer un cadre de dialogue régulier entre l'État et le MEDEF et de renforcer la mobilisation des entreprises autour de la transition écologique. Dans son prolongement, plusieurs outils opérationnels ont été élaborés ou actualisés afin d'accompagner les entreprises, notamment les TPE et PME, sur l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, l'énergie, les compétences, l'économie circulaire, le foncier et, plus récemment, la gestion de l'eau. Ce premier cycle a ainsi permis de structurer l'information, de faire remonter les difficultés rencontrées par les entreprises et de diffuser des méthodes et retours d'expérience. Le présent réengagement entend franchir une nouvelle étape, en passant de la production d'outils et de la sensibilisation à leur déploiement à grande échelle, assorti d'objectifs mesurables et d'un bilan annuel.

Axe de la charte (2024)	Réalisations du MEDEF (2024-2026)	Éléments de preuve
Emploi et formation	Accompagner les entreprises dans l'identification des compétences nécessaires à la transition écologique et valoriser les métiers de la transition.	Publication du guide MEDEF sur les compétences de la transition écologique ; participation aux travaux de France Stratégie et du SGPE sur les emplois verts.
Transition écologique des territoires	Donner aux entreprises les outils pour identifier les acteurs publics et privés susceptibles de les accompagner dans leurs projets.	Publication de la 2^e édition du Guide des acteurs et outils de la transition écologique (2025) , et de Transition Ecologique : le guide pour agir en entreprise (2026)
Adaptation au changement climatique	Faire de l'adaptation un enjeu stratégique pour les entreprises et diffuser les bonnes pratiques.	Publication de la 2^e édition du Guide MEDEF de l'adaptation au changement climatique (2026) , enrichie de nouveaux retours d'expérience ; contribution aux travaux du PNACC 3. Publication de la 2^e édition du Guide Eau, une ressource stratégique pour les entreprises et les territoires
Reporting de durabilité	Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la CSRD tout en plaidant pour une	Notes d'analyse et webinaires sur la CSRD ; ajout d'un module CSRD dans le MOOC Biodiversité ; contributions au débat

Axe de la charte (2024)	Réalisations du MEDEF (2024-2026)	Éléments de preuve
	réglementation plus proportionnée.	européen sur les mesures de simplification (« Omnibus »).
Stratégie nationale biodiversité	Faire de la biodiversité un sujet de compétitivité et de création de valeur.	Développement du MOOC Biodiversité et entreprises : passer à l'action ; Publication du Guide sur le financement de la biodiversité (2026) et organisation d'une matinale avec la FRB « Biodiversité, comment développer une approche systémique » (2025)
Financement de la transition	Promouvoir des conditions de financement favorables à l'investissement privé dans la décarbonation et l'adaptation.	Publication des Convictions du MEDEF sur l'énergie ; nombreuses contributions sur le financement de la transition, le Clean Industrial Deal, le CISAF, les aides d'État.
Simplification	Faire de la simplification un levier de réussite de la transition écologique.	Publication de propositions sur la simplification des procédures environnementales (2026) et Vademecum ZAN (2024).
Consommation responsable	Accompagner la transformation des modes de production et de consommation en privilégiant les solutions économiques plutôt que les contraintes.	Publication des 10 propositions du MEDEF pour la réforme des filières REP (2025) et Organisation d'une matinale sur la seconde main (2024)

Ces éléments figurent dans le rapport « [Agir Ensemble : de l'engagement à l'impact](#) » publié par le MEDEF en août 2026.

Objectifs du réengagement

Faire de la transition écologique un projet économique concret, déployé à grande échelle et évalué dans la durée.

Le Ministère de la Transition Ecologique et le MEDEF entendent donner aux entreprises les conditions, les outils et les relais nécessaires pour agir, en tenant compte de la diversité des secteurs, des tailles d'entreprise et des réalités territoriales.

Le MEDEF s'engage à organiser ou à contribuer à l'organisation d'au moins 150 événements par an au niveau national et dans son réseau territorial, en lien avec les thématiques du présent pacte. Ces événements auront vocation à informer, former, partager des solutions, favoriser les coopérations et faire émerger des projets concrets.

Chaque année, le MEDEF publiera une communication de bilan présentant les actions conduites dans le cadre du pacte, leur couverture territoriale, les publics touchés, les résultats observés et, lorsque les données le permettent, leurs impacts.

Thématiques visées par le pacte

Dans la continuité de la précédente charte et dans le respect des cadres transversaux que constituent la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, et la Stratégie Nationale Bas Carbone et Plan National pour l'Adaptation au Changement Climatique, les thèmes de travail prioritaires seront :

- 1. La formation, l'emploi et la sensibilisation des collaborateurs à la transition écologique.** Les métiers verts et le verdissement des métiers sont au cœur de la transition de notre modèle industriel et économique. Le MTE et le Medef s'engagent à travailler à des actions communes pour structurer les filières de la transition écologique et faciliter le recrutement des entreprises.
- 2. L'adaptation des entreprises aux effets du changement climatique.** Le monde économique est le premier concerné par les effets du dérèglement climatique, qui questionnent la résilience de notre base productive et des processus industriels. Le MTE et le Medef s'engagent à donner aux filières économiques les outils et les informations nécessaires pour adapter leur activité au changement climatique et à accélérer les actions de sensibilisation aux enjeux de l'adaptation au sein du réseau territorial du MEDEF.
- 3. L'implication des entreprises dans la gouvernance de l'eau et la sensibilisation accrue aux enjeux de préservation de la ressource tant en termes de quantité que de qualité.** Le MEDEF s'engage à assurer, avec le soutien des agences de l'eau et du MTE, l'animation prioritaire de ses mandataires en comité de bassin et la sensibilisation de l'ensemble de son réseau aux enjeux environnementaux et économiques de la ressource en eau.
- 4. La mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité,** notamment via l'accroissement de la sensibilisation des entreprises à ces enjeux, l'encouragement des entreprises dans des dispositifs d'engagements et le développement des solutions de financement.
- 5. La mise en œuvre de la transition écologique les territoires.** En particulier, le MEDEF s'engage à accompagner le déploiement de la territorialisation de la planification écologique à toutes les échelles.
- 6. L'économie circulaire et la souveraineté matière.** Le MTE et le MEDEF s'engagent à accélérer le développement de l'économie circulaire, à travers une efficacité économique et environnementale accrue des filières REP, dans le respect des

cadres français et européens, et plus largement dans une volonté de renforcer la souveraineté matière de la France.

7. **L'accompagnement aux exigences de reporting de durabilité.** Le MTE et le MEDEF s'engagent à accompagner les entreprises françaises, en particulier celles nouvellement concernées par cette obligation, afin d'en faire un outil au service de la transparence et de la création de valeur.
8. **La consommation responsable** et le déploiement de signaux environnementaux à destination des consommateurs afin d'accompagner l'offre de produits et de services respectueux de l'environnement du côté des entreprises.
9. **La mobilisation des ressources financières**, internes ou externes, nécessaires au financement de la stratégie des entreprises souhaitant s'engager dans la transition.
10. **La simplification des démarches d'innovation** et de transformation des entreprises afin d'accélérer leur transition écologique.

Mode de fonctionnement

Dans ce cadre, le MTE et le MEDEF assureront une circulation des informations nécessaires, et mettront en place une gouvernance dédiée. Des réunions conjointes entre le Ministre de la Transition Ecologique et le Président du MEDEF seront organisées autant que nécessaire, et a minima deux fois par an.

Le MTE veillera à consulter le MEDEF et ses membres sur les principaux sujets d'intérêt commun et prendra en compte les attentes exprimées notamment en matière de simplification et de lisibilité des réglementations.

Le MEDEF s'engage à permettre des retours d'expérience au service de la transition écologique et à prendre en compte l'ensemble des dimensions de la transition écologique (décarbonation, adaptation au changement climatique, eau air, sols et utilisation durable des ressources).

M. Mathieu LEFEVRE Ministre délégué à la Transition Écologique 	M. Patrick MARTIN Président du MEDEF 
---	--